



Rtt fonction publique hospitalière

Par **Skly**, le **02/11/2020** à **13:06**

J'ai eu un AT six semaines avant mon départ en retraite. On m'a payé les CA non pris mais on a refusé de payer les RTT et le CET. J'étais titulaire de la fonction publique hospitalière. Ai je un recours ? Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **02/11/2020** à **13:18**

Bonjour,

Je crains qu'il n'y ait pas de recours possible et je vous propose [ce dossier...](#)

Mais, s'agissant d'un statut de droit public et comme vous en avez été empêché par un accident de service, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...